Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: (10): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 10.

DÉFENSE DE LA POSITION DE ST-MAURICE. (1)

Ce serait se faire une idée bien fausse du rôle que les fortifications de St-Maurice seraient appelées à jouer dans la défense de cette importante position si l'on croyait que, réduites à elles seules, et avec le secours d'une faible garnison, elles dussent, à la manière des forteresses, résister à une attaque enveloppante et obliger l'ennemi à passer par les formalités d'un siége en règle. Certes, si ceux qui ont construit ces fortifications avaient eu cela en vue, ils se seraient bien grossièrement trompés; car tous les ouvrages qui défendent St-Maurice, à l'exception de la redoute Vérosse, quoique bien défilés des hauteurs en avant, sont vus et plongés de celles qui sont en arrière. Une forteresse construite dans une semblable localité, dominée de si près et d'une manière si fàcheuse, serait la plus fausse de toutes les conceptions.

Mais ce n'est pas un poste fermé, comme par exemple le fort de Bard, c'est encore moins une véritable forteresse que l'étatmajor général a eu la prétention de construire lorsqu'en 1831, il fit élever quelques ouvrages détachés dans le voisinage immédiat du pont de St-Maurice. Il a voulu assurer la possession de ce pont à la division fédérale qui aurait été chargée de la défense de toute la position qui est plus vaste qu'on ne le croit communément. Il fallait que cette division pût, au besoin, manœuvrer offensivement et se porter à quelque distance, sans crainte pour ses communications avec la rive opposée; il fallait, qu'en cas de revers, sa retraite fût protégée et que le passage du défilé pût s'opérer sans désordre.

C'était donc une simple tête de pont que l'ingénieur était appelé à construire, et comme par une circonstance toute particulière, la position de St-Maurice fait front des deux côtés et peut s'opposer à une armée ennemie qui remonterait le Rhône aussi bien qu'à celle qui le descendrait, on a dû prendre sur les deux rives à peu près la même disposition; notre caractère de neutralité nous en faisait une obligation. Il en est résulté une tête de pont double, dont chaque moitié n'est faite que pour repousser les attaques de front, et qui n'est liée avec les ouvrages de la rive opposée que par les flanquements et les feux de revers qu'elle en peut tirer.

⁽⁴⁾ Extrait des Fragments inédits du général Dufour.